

Cette charte a été adoptée en conseil pédagogique en mai 2018 puis votée au CA en juin 2018. Le texte qui suit sera distribué par les professeurs principaux pour consultation et signature par les élèves et leurs familles. Elle sera appliquée désormais par les enseignants. Tout élève devra s'y conformer strictement.

Charte du comportement approprié à adopter pendant les devoirs.

Les devoirs organisés par les professeurs doivent permettre aux élèves d'être évalués en toute équité, dans les mêmes conditions que les examens officiels. Une attention particulière doit désormais être accordée à **la mise en place d'une norme d'organisation des devoirs pour éviter la tricherie qui s'est généralisée notamment avec l'utilisation des téléphones portables et montres connectées.**

Cette fraude a des conséquences importantes pour l'orientation, notamment en défavorisant les élèves qui respectent les règles.

Les **enseignants sont garants d'une organisation équitable des devoirs entre les élèves**, notamment avec l'instauration du contrôle continu dès la classe de 1^{ère} ou avec le choix des matières de spécialité en fin de seconde.

Ils mettent donc en place le protocole qui suit pour toutes les classes du lycée à la rentrée 2018 :

- les **téléphones portables et les montres doivent être rangés** dans les sacs en début de devoir et les sacs doivent être stockés en bout de salle.
- les **trousses doivent être également déposées** à l'intérieur des sacs.
- les **élèves ne conservent sur leur table que les stylos et le matériel exigé par les professeurs** pour la réalisation du devoir.
- **conserver son téléphone est assimilé à une tentative de tricherie.** Toute tricherie ou tentative de tricherie sera sanctionnée par **la note 00**.
- il n'y aura **aucun rattrapage de devoir** pour les élèves ayant eu 00 consécutif à une fraude ou tentative de fraude.